

France Travail, le pire est à venir.

Restitution Concertation France Travail Éléments d'Analyse et Avis du Collectif Missions Locales



Présentation :

Cette note est la transcription des échanges du collectif CGT Missions Locales autour des éléments relatifs à France Travail (FT) qui étaient disponibles début février 2023, alors que le Rapport FT était toujours attendu.

Toutes diapositives de préconisations ne sont pas extraites dans leur intégralité, les parties citées semblant suffisamment significatives pour la compréhension des avis CGT ML.

GT#1 – Aller-vers et communication c'est Repérage pour le flicage ! Pages 6 et 7

- Un renforcement du partage des listes de décrocheurs de l'Éducation nationale au service public de l'emploi
- Une automatisation des contacts pour assurer l'ouverture des droits RSA pour les personnes en fin de droit ARE non-éligibles à l'ASS
- Une automatisation du repérage et de l'information auprès des personnes en fin de contrat (licenciements, contrats courts, rupture conventionnelle)
- Une optimisation des accueils pour diversifier les publics et rendre les services aux entreprises plus visibles
- La mise en place de corner France Travail dans les lieux de vie et chez ses partenaires (mairies, centres commerciaux, préfectures...)

Les accueils se feront sur le modèle de France Services ([voir site Vie Publique](#))

Voir fiche repères CGT – droit aux services publics – N° 30

Avis CGT ML :

Les 436 Missions Locales assurent leur présence dans 6 800 lieux d'accueil sur le territoire.

L'accueil en Missions Locales se réalise en face à face avec un conseiller qui sera la plupart du temps le conseiller référent du jeune (il peut y avoir pré-inscription en ligne dans certains cas).

La mise en place de « Corners FT » au motif d'une proximité qui est plus une proximité des entreprises qu'une réelle proximité avec le public, se réalisera sans doute sous la forme de bornes sans aucun accompagnement, ou bien ces bornes feront l'objet d'opération « promotionnelles » à l'image des centres commerciaux qui les abriteront.

Conclusion :

« L'Aller Vers » se traduira par l'installation de bornes support du portail numérique FT !

Il s'agira de faire la démonstration à la population des centres commerciaux qu'ici on chasse les chômeurs !

GT#2: Diagnostic et Orientation : Le fourre-tout en un sauce Portail !

Pages 11 et 12

- Mise en place d'un portail d'inscription commun France Travail, pour les personnes sans emploi permettant de recueillir ou de confirmer (en cas de récupération automatique de données) les données d'inscription
- Utilisation du portail France Travail comme outil de positionnement, de valorisation et de développement des aptitudes et compétences des personnes permettant de : connaître leurs droits, mesurer leurs capacités et possibilités, développer leur compétences et saisir les opportunités professionnelles
- Développement – en complément du portail d'inscription – d'un réseau physique France Travail et partenaires rendant accessible France Travail sur l'ensemble du territoire en permettant aux personnes de s'inscrire en guichet ou de façon assistée sur des bornes numériques
- Mise en place – sur la base des données d'inscription – d'une orientation dès la fin de l'inscription vers le bon référent qui réalisera ou coréaliserà le diagnostic à partir des données récoltées durant l'inscription. La justesse des orientations fera l'objet d'un suivi et d'un pilotage global dans le cadre départemental
- Mise en place d'une modalité d'orientation complémentaire dès lors que les données d'inscription ne permettent pas d'avoir une orientation dite évidente : entretien d'orientation court (ex: giratoire)
- Réalisation du diagnostic par France travail (en propre ou par délégation), en s'appuyant – selon les besoins – sur l'expertise sociale de partenaires (en particulier des Conseils Départementaux, missions locales, associations)
- Mise en place d'un référentiel commun co-construit avec les acteurs concernés soutenu par un outil partagé permettant d'homogénéiser les pratiques et de faciliter la partage d'information pour – in fine – améliorer la prise en charge et le suivi des personnes
- Déclinaison du diagnostic selon différentes modalités adaptées au besoin d'approfondissement de la situation de la personne et adaptées à la diversité des pratiques selon les territoires et les situations
- Réalisation ou coréalisation du diagnostic par le correspondant FT : le diagnostic est le premier acte d'accompagnement . Il est itératif et actualisable pendant toute la durée de l'accompagnement et permet de définir avec la personne les objectifs et le contenu du contrat d'engagement
- Signature d'un contrat d'engagement au plus tôt dans l'accompagnement pour mobiliser et activer rapidement la personne et les solutions d'insertion. Une réactualisation régulière du contrat devra être prévue

Tout au long de la concertation de ce Groupe de Travail, les participants ont dénoncé des soucis sémantiques majeurs puisque sous couvert de « diagnostic » c'est plutôt inscription dans le portail FT qu'il fallait comprendre et avec « orientation » c'est plutôt le fait « d'être dirigé vers » le bon interlocuteur qu'il fallait comprendre.

Avis CGT ML :

Le portail FT démontre que c'est le numérique qui prime avant tout.

Ce portail est le portail commun FT qui devient outil d'inscription mais aussi de diagnostic et de positionnement !

Tout cela sans entretien en face à face avec un conseiller garanti !

Ce portail serait obligatoire pour les 16 à 70 ans !

Le DANGER : la construction d'un référentiel commun visant à homogénéiser les pratiques !

C'est le danger d'une labellisation déjà en phase de démarrage pour les missions locales.

Il s'agira avec FT d'uniformiser les pratiques qui seront basées sur l'outil numérique et donc à son service !

L'accompagnement sera donc annihilé et nié au profit d'algorithmes embarqués dans le portail FT !

FT va complètement détruire l'accompagnement à l'œuvre dans les Missions Locales.

Négation de l'accompagnement au profit du contrôle que nous dénonçons avec le Contrat Engagement Jeune (CEJ).

Par ailleurs le projet de la personne n'est pas pris en compte : seul compte le retour à l'emploi.

Bien entendu il faut également signer le contrat d'engagement quasiment dès l'inscription sur le portail.

En gros c'est la logique « fourre-tout » chère à Macron : le tout en un à la sauce algorithme Portail FT :

Inscription – diagnostic – orientation - contrat d'engagement

GT#3 – Accompagnement des personnes : Le Flicage est en route !

Pages 16 à 18

- Proposer des parcours intensifs à davantage de personnes éloignées de l'emploi, avec un principe de 15/20h d'activités par semaine, en tirant les conséquences des apprentissages du CEJ et sous réserve de l'évaluation des pilotes RSA pour le champ d'application
 - Proposer des durées limitées pour les parcours intensifs afin de maintenir un niveau d'engagement élevé, de réévaluer régulièrement le parcours de la personne, et de proposer ces parcours à davantage de personnes
 - Des offres de solutions structurantes (contrats aidés, IAE, etc.) et d'accompagnement en volume suffisant sur l'ensemble du territoire (réflexion en cours sur le calibrage), et partenariats renforcés avec les acteurs privés (par exemple le secteur associatif, les OPP)
 - Des parcours d'accompagnement qui s'inscrivent dans une approche globale de la situation de la personne, avec une visée emploi à une échéance plus ou moins proche, et une intensification des actions avec l'entreprise (Immersion, mentorat, découvertes métiers, etc.) en lien avec Les entreprises s'engagent.
 - Des nouvelles modalités de parcours, adaptés en fonction de la proximité de chacun à l'emploi – celles-ci seront expérimentées courant 2023, en s'appuyant notamment sur un diagnostic mieux outillé, un segment « retour à l'emploi rapide » pour les plus proches de l'emploi ou encore l'instauration de jalons de parcours systématiques
 - Systématiser un rôle de correspondant France Travail (en retrait du référent d'accompagnement - rôle d'appui et de corde de rappel en cas de besoin), qui assure le « fil rouge » tout au long du parcours, anticipant et gérant les situations de rupture et facilitateur de l'accès à l'offre de services FT
 - Proposer à tous les bénéficiaires un espace en ligne de suivi de parcours, permettant aussi de mobiliser en autonomie une partie de l'offre de service France Travail
 - Créer un patrimoine commun de l'offre de service, permettant à minima de cartographier l'offre disponible sur le territoire (au niveau d'un bassin), et au mieux d'en faciliter la prescription
 - Pour les professionnels, mettre en place un dossier partagé entre les personnes intervenant dans un parcours, faisant état de la situation de la personne ainsi que de l'avancement du parcours, serait une avancée plébiscitée par les professionnels des différents réseaux
-
- Partager des bonnes pratiques entre professionnels
-
- Des parcours qui démarrent immédiatement après le diagnostic, pour créer une dynamique positive dès l'entrée en parcours
 - Des parcours coordonnés par un professionnel identifié
 - Des parcours avec une visée emploi, qui permettront néanmoins de lever les freins sociaux
 - Des parcours adaptés aux besoins

Avis CGT ML :

Nous connaissons l'aberration des 15h/20h qui ont porté atteinte à l'accompagnement et à la relation de confiance entre les jeunes et le conseiller depuis la mise en œuvre du CEJ. Désormais, c'est une logique de contrôle qui prime à l'aune des devoirs qui prime sur les droits. Il faut dénoncer la dangerosité de cette obligation d'activité et de son contrôle.

Désormais le rôle du conseiller devient un rôle de contrôleur, le temps passé à ce contrôle vient prendre la place de la relation d'accompagnement.

Avec FT, c'est l'obligation d'emploi qui est uniquement visée, malgré l'annonce d'une « approche globale ».

Il va y avoir une belle confusion des rôles entre les « correspondants FT » et les « référents d'accompagnement ».

Des contrôleurs FT vont contrôler les contrôleurs des publics qui deviennent de fait des « contrôlés ».

Les effets d'annonce continuent avec la « promesse du sans couture » qui sera toujours un vœu pieu et impossible à tenir.

La culture commune se transforme en « Club FT », c'est le « Club Med' de l'Insertion » ou la « Corporate Start-Up » !?

L'outil de la fusion de tout le SPE dans FT c'est le patrimoine commun. C'est ce qui était prévu dès « Cap 2022 » sous l'égide d'Edouard Philippe, alors premier ministre !

Avec FT il y aura « harmonisation des pratiques »... C'est la standardisation, l'uniformisation et la pensée unique qui se profilent. La Start-Up Nation is watching you !

GT#4 – Zoom Formation

Pages 22 et 23

- Mettre en place un diagnostic France travail intégrant les compétences de base
- Garantir une offre de savoirs de base sur l'intégralité du territoire au moyen d'une contractualisation régionale renouvelée (à la suite du PIC)
- En réduisant les restrictions statutaires à l'accès aux formations pour les allocataires de minima sociaux (accès de toutes les personnes à la recherche d'un emploi à toutes les formations via Ouiform ou équivalent) et en leur donnant les moyens d'anticiper leurs revenus en cas de formation (start up d'État Estime formation)
- En réduisant la complexité du système de rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle par harmonisation voire fusion des dispositifs existants – à creuser par la suite.
- Faire progresser les formations avant embauche par l'affectation de moyens supplémentaires et une simplification du droit (fusion AFPR / POEI) et des circuits d'instruction
- Réinterroger la pertinence et les circuits administratifs de la POEC
- Développer la modularité et les formations en entreprises (AFEST, VAE)
- Évaluer les performances des formations en termes de retour à l'emploi et de profil des publics

Avis CGT ML :

S'agissant des savoirs de base : L'Éducation Nationale sera le parent pauvre. Comme dans la Loi sur l'obligation de formation qui fait appel aux missions locales en détournement de l'obligation scolaire.

Il s'agit avec FT de permettre à tous l'accès aux formations (sans passer par la relation d'accompagnement par un conseiller cela va sans dire). Par ailleurs, les systèmes d'information et notamment Ouiform ne sont pas du tout opérationnels et c'est tant mieux.

Tout comme il n'y a pas d'accès à l'emploi sans accompagnement, l'accès à la formation ne peut se penser sans relation avec un conseiller.

Avec FT, la formation ne passe pas par les formations diplômantes ou certifiantes, ce sont d'abord les voies de la formation en lien avec le « tout compétence » et le « tout entreprise » (POEC, AFEST et VAE) qui est mis en avant.

FT c'est « tout pour et par l'entreprise » !

FT c'est la « Start-up POE, AFEST et VAE ».

Désormais c'est le patronat qui aura la mainmise sur l'emploi et les compétences, FT jettera comme en pâture le public dans le système.

GT#5 – Obligations et sanctions

En route vers le contrat unique d'engagement : contrôle pour tous !

Pages 27 et 28

- Un socle de droits et devoirs commun à toutes les personnes inscrites à France Travail
- Un mouvement de rapprochement des PPAE / CER / CEJ vers nouveau contrat unique d'engagement, qui serait signé avec l'institution prenant en charge l'accompagnement (France Travail, départements, ML etc.)
- Une différenciation et individualisation de certaines obligations en fonction du contenu du contrat
- La possibilité d'inscrire dans le contrat une condition d'activité de 15 / 20 heures
- Un droit à l'erreur avec « avertissement » et un principe du contradictoire et de l'échange préalable réaffirmé
- Des types de manquement et des motifs légitimes harmonisés (non présentation pour signature du contrat par ex.)
- Un constat de non respect des obligations et des procédures de sanction plus contemporaines des manquements
- Un premier palier de sanction plus léger en vue d'une « remobilisation » avec procédure courte (10 jours de contradictoire), et privilégiant la suspension du versement (le cas échéant avec conservation des droits) et le maintien de l'accompagnement
- Des paliers progressifs allant jusqu'à des sanctions plus longues prises dans un cadre collectif, dont les plus lourdes (radiation de plus de 6 mois) seraient réservées aux fausses déclarations et fraudes
- Le principe que les sanctions sur les allocations ou prestations sociales sont décidés par l'autorité qui les finance
- Elargissement des solutions ou des actions pouvant être prescrites sous la forme « convocation » à une offre de service « labellisée » offrant des garanties de suivi des présences et absences
- Vérification de la réalisation d'actes positifs (actualisation du profil de compétences, partage du C.V.) au titre de l'effectivité de la motivation et de la démarche d'insertion des bénéficiaires
- Une information systématique, claire et compréhensible, des droits et devoirs lors du premier Rdv ou en séance collective obligatoire
- Revue des droits et devoirs par exemple tous les 6 mois avec le référent ou au niveau correspondant
- Mise en place d'applications du type de l'appli CEJ pour faciliter le suivi des actions / obligations entre le référent et la personne accompagnée et pour supprimer les tâches de reporting administratif extrêmement lourdes infligées aux référents d'accompagnement
- Diffusion d'un outil type « carnet de bord » pour un suivi des plans d'actions en « dites le nous une fois »

Avis CGT ML :

Tous les forçats de FT seront à la même enseigne : contrôles et sanctions pour les droits on verra après !

Voilà l'outil FT : le Contrat Unique d'Engagement pour tous. FT pour tous !

L'inscription des 15h/20h d'activité sera-t-elle facultative, à la main de qui ? du référent ? du département ? de l'État ? Il va y avoir des différences de traitement donc inégalité territoriale sans doute.

Avec FT, l'arsenal des sanctions arrive il est constitutif du projet !

La labellisation de l'offre de service : la labellisation est en cours dans les missions locales ; le processus est financé par le Ministère du travail, l'UNML s'y engouffre ! Une labellisation c'est une démarche « commerciale » qui démontre que le SPE s'ouvre à une logique marchande qui dès lors fera la part belle aux OPP (Opérateurs Privés de Placement) OPPFT !?

Un label, une appli, un carnet de bord : tout sera prêt pour le flicage et l'ouverture au marché du SPE !

GT#6 – Services aux employeurs / engagement des entreprises : « Tout pour les patrons ! »

Pages 32 à 34

- Plus de temps de prospection par les conseillers France Travail avec en appui un outil de ciblage et de répartition des établissements (algorithme d'éligibilité et répertoire de contact entreprise)
- Une stratégie de prospection territoriale avec des équipes France Travail et partenaires SPE, notamment vers les TPE/PME, sur les filières en tension et en lien avec les collectivités
- Des « repéreurs d'offres » partenaires (OPCO, CCI/CMA, collectivités, ETT, experts comptables, URSSAF, syndicats patronaux...) pour un partage de liste d'entreprises voire des guichets d'information lorsque c'est pertinent
- Des campagnes d'anticipation des besoins de recrutement par secteurs avec l'appui des branches
- Une banque de profils mutualisées avec une approche compétence
- En relai, un job board national avec déclinaisons territoriales des offres/services (en lien avec les collectivités)
- Un espace conseiller de dépôt d'offre commun (SI partagé ou APIisation)
- Un suivi partagé et collaboratif de la relation entreprise (format carnet de bord)
- Un engagement de service clair et commun (délai de réponse, diagnostic, publication sur l'espace commun, contrôle de la légalité, promotion des dispositifs et corde rappel en cas d'offre non pourvue après 30 jours par France Travail)
- En amont : appui RH notamment dans le cadre de la définition du besoin (ex. diagnostic renforcé, appui d'un expert sectoriel, négociation de l'offre...) avec la mobilisation possible d'un appui externe sur des sujets RH plus larges
- En accompagnement : optimisation du processus de sourcing des candidats (ex. recueil de l'intérêt du candidat, renforcement des viviers, MRS, évaluation de compétences, sourcing volontariste hors base de profil France Travail...)
- En aval : appui des entreprises lors de la phase d'accompagnement dans l'emploi (intégration, appropriation du poste et développement des compétences)
- En parallèle : mise à disposition de formations à l'« employeurabilité » et orientation vers des prestations d'appui/conseil RH pour les entreprises
- Renforcement des équipes avec une augmentation du nombre de conseillers entreprise France Travail
- Par territoire, identification d'experts métier référents sur des secteurs clés (conseillers spécialisés et appui externe (ex. branches ou fédérations))
- Formation de base mutualisée avec le SPE et des formations renforcées pour les conseillers France Travail afin de couvrir l'offre d'accompagnement élargie (prospection, appui RH, accompagnement dans l'emploi)
- Collaboration simplifiée des conseillers (comitologie/outil de ticket pour les recrutements de groupe ou difficiles)
- Possibilité de mobiliser des prestataires privés pour un appui complémentaire (ex. analyse de compétences OPP)
- Mise à disposition de nouveaux outils partagés pour simplifier les étapes d'accompagnement (script de qualification de besoin, arbre de décision simplifié, cartographie de partenaires et parcours de gestion d'une offre)
- Collaboration Etat/région sur l'analyse des besoins de formation, le développement économique, la stratégie de viviers sectoriels
- Gouvernance opérationnelle locale (cellule territoriale), avec les opérateurs du SPE et partenaires labellisés pour agir sur les mises en relation et la stratégie de prospection
- Animation nationale, pour un travail de diffusion des solutions sectorielles concrètes à toutes les agences en lien avec les branches et en s'appuyant sur les données d'observatoires
- Mobilisation des clubs Les entreprises s'engagent sur le rapprochement école/entreprise pour générer des vocations
- Mise en place d'un diagnostic « engagement »
- Amélioration du recours à certains dispositifs d'accompagnement dans l'emploi ou d'insertion (ex. POE...)
- Renforcement de la notoriété des dispositifs d'aides avec la mise en place d'un simulateur d'aides

Avis CGT ML :

Sans tenir compte de l'existant il est question de renforcer la prospection. Il est question d'une stratégie territoriale ...avec toujours cette lubie des « métiers en tension » et des offres non-pourvues.

Le pire est à craindre avec une banque de données avec des profils mutualisés fondés sur les...compétences...Là encore pas de diplôme ni de qualification (on ne sait pas si ce sont les profils ou les données qui sont mutualisés).

Le SI doit permettre de tout partager !

L'accompagnement entreprise se résume au sourcing il est donc orienté « placement entreprise » mais pas forcément emploi puisqu'il est question de MRS, de POE etc...et non de contrats de travail (CDI temps plein).

Les formations évoquées sont celles visant « l'employeurabilité ».

Les OPP seront sollicités : C'est la fin du SPE...à quel prix et avec quelle efficacité ?

Tout est verrouillé par FT : niveau National, Régional, Local...

La labellisation est ici encore évoquée...Nous voyons à quoi va servir la labellisation des ML : à se faire dissoudre dans FT jeunes !

Il y a réellement un risque d'arrêt de financement des ML par les Régions au motif de France Travail (voir la situation en IDF). Les Régions en fonction de la place que FT leur laissera pour « piloter l'emploi » (c'est-à-dire rien de notre point de vue), continueront ou pas de financer les Missions Locales.

FT c'est tout pour l'entreprise et les patrons, on est loin de la réponse aux besoins du Public en termes de projet d'insertion professionnelle. Les entreprises se moquent du projet des publics, elles souhaitent de la main d'œuvre « gratuite » de préférence sous couvert d'un Contrat d'engagement qui contraindra les privés d'emploi à de l'activité sans salaire.

Le pire est le « racolage organisé » dans les établissements scolaires pour « générer des vocations ».

Bourrage de crânes des jeunes scolarisés...Le patronat prend possession de l'Éducation Nationale.

Vous verrez qu'ils inscriront les jeunes dès 16 ans au motif de recherche d'alternance ou de stage en entreprise !

GT#7 – Services aux conseillers : France Travail ou Casse-toi !

Page 38 et 39

- Faire en sorte que les actions favorisent les rencontres et les échanges entre les professionnels de différents métiers et de différents réseaux
- Privilégier les démarches qui favorisent une culture de travail partagée et la création de communs
- Le plan d'accompagnement doit englober des actions sur trois temporalités:
 - La phase de préparation de l'entrée dans le projet / la réforme
 - Les premiers mois juste avant et après le lancement
 - Le passage en « routine », prenant en compte le phénomène du turn-over et de l'arrivée « à tout moment » de nouveaux professionnels
- Pour tous les professionnels de France Travail et leurs partenaires, un parcours d'acculturation à France Travail et des formations à la connaissance des publics, à la conduite des entretiens de diagnostic ou d'orientation, à l'accompagnement de publics connaissant des difficultés, aux nouveaux outils ou processus...
- La mise à disposition d'outils partagés et intégrés et d'annuaires des ressources « territorialisés » (data, inclusion étendu...) communs à destination des conseillers et autres professionnels, pour les gestes métier communs et la mise en relation entre eux
- Des « lieux communs de travail et d'accompagnement » et des projets conduits en commun comme « ciment » du réseau France Travail
- L'ensemble des actions d'accompagnement doit concourir à la construction d'un « France Travail par la base ». Dans leurs modalités, elles doivent favoriser les rencontres et le brassage des professionnels.
- L'apport des outils numériques (visioconférences, ressources en lignes, e-learning) sera capital pour embarquer très rapidement l'ensemble des professionnels et réduire les coûts des actions d'accompagnement

Avis CGT ML :

L'arrivée de FT va se réaliser à marche forcée.

Tout l'accompagnement se fera par les outils numériques pour réduire les coûts !

Il s'agit d'acculturation à France Travail et à ses nouveaux outils ou processus : on a compris que tout sera « numérique » et fondé sur des « algorithmes ».

Le turn-over fait partie du projet FT : il y aura des dégâts collatéraux sur les professionnels !

La casse sociale s'annonce, tant pis pour ceux qui ne suivent pas.

FT se fera dans la douleur et à la serpe.

Il y aura « brassage » des professionnels et des lieux communs de travail tout le SPE sera donc dissous dans FT !

GT#8 – Gouvernance et pilotage : C'est France Travail qui décide !

Pages 44 à 46

- Dialogue nourri autour d'un diagnostic, d'objectifs et de plans d'actions partagés :
- Partage de données respectives de SI améliorés et interconnectés
- Identification et partage des solutions d'accompagnements (dispositifs emploi, formation, levée des freins,...)
- Logique contractuelle unifiée, pluriannuelle et mieux évaluée
- Articulation des calendriers de financements et d'évaluation
- Plus de fongibilité (ensemble des dispositifs), et éventuelles enveloppes partagées
- Maintien du principe du chef de filât des politiques publiques
- Inscrire les objectifs partagés France Travail dans :
 - les nouvelles contractualisations Etat/collectivités (volet insertion du « Pacte des solidarités », suite des PRIC)
 - les circulaires des dispositifs emploi déconcentrés portés par l'Etat
 - Susciter des démarches communes de fonds d'initiative territoriaux (pots communs, AAP conjoints, ...)
 - Pour développer les marges de manoeuvre (fongibilité et enveloppes territoriales) dans une logique renforcée d'ajustements aux besoins des territoires
- Au national : création d'un Comité France Travail, distinct des instances de l'opérateur
- Plénier (par exemple : 2 fois par an) présidé par le MTPEI, suite du Comité des parties prenantes
- Exécutif (par exemple : 1 fois par trimestre), définition :
 - des orientations déclinées en objectifs partagés
 - des principes, méthodes, outils (référentiel, services numériques, ...)
- Dans les territoires, une gouvernance à chaque niveau (région, département, local) :
 - Démarche de convergence des instances en place (vers une seule formation d'échanges sur les sujets emploi/formation/insertion, sauf cas particuliers)
 - Focales particulières, par niveau :
 - Régional : logique emploi, formation et orientation
 - Départemental : facilitation des parcours d'insertion vers l'emploi, cartographie des solutions
 - Local : coeur de la mise en action opérationnelle : identification des besoins, remontées des manques, développement du « aller vers » (particuliers, entreprises et autres employeurs)
 - Principe de co-présidence (des comités) Etat-Région / Etat-Département (pour échelon départemental) et associant les EPCI systématiquement au niveau des bassins de vie
 - Fonction d'appui et de soutien de l'opérateur France Travail (voir infra)
 - Pour l'ensemble, objectifs, principes et méthodes France Travail conduiront à un référentiel d'engagements partagés de chaque partie prenante
- Au titre la fonction appui et soutien de France Travail opérateur au service des territoires :
 - produit le diagnostic partagé pour chaque niveau de territoire en lien avec tous les acteurs concernés
 - propose aux instances les actions opérationnelles, et les modalités de planification spécifiques par niveau
 - apporte les éléments partagés de pilotage :
 - mise en place des communs numériques, animation des synergies opérationnelles entre acteurs
 - production des tableaux sur la base des indicateurs communs à tous les niveaux
 - accompagnement (formation) des acteurs à l'utilisation des communs numériques pour une utilisation autonome de chacun (requêtes)
 - consolide les données, les analyse et les met en perspective
 - favorise le dialogue et la transversalité des membres des instances
 - assure le secrétariat des instances, propose ordres du jour, méthodes et calendriers de travail

Avis CGT ML :

Sous couvert de dialogue l'on voit bien que c'est FT qui va décider de tout. Le principe est maintenu c'est FT qui pilote (chef de filât). Les indicateurs seront communs mais pilotés par FT.

Fongibilité ! Le mot est lâché impliquant de nouvelles modalités de financements. Nul doute que les économies seront ici recherchées.

A chaque échelon, dans les gouvernances, il y aura FT qui sous couvert de soutien et d'appui viendra tout piloter, surveiller, voire verrouiller.

Cela remettra-t-il en cause le principe Constitutionnel de l'article 72 dont nous citons ici un extrait :

« Aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre. Cependant, lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales, la loi peut autoriser l'une d'entre elles ou un de leurs groupements à organiser les modalités de leur action commune. »

Autrement dit, une Loi pourra autoriser FT et donc l'État, sous couvert du plein emploi par exemple, de mettre les territoires sous-tutelle. Les territoires ayant l'illusion de participer à la politique de l'Emploi avec FT.

FT produit le diagnostic, apporte les éléments de pilotage, assure le secrétariat, les ordres du jour et la méthode de travail : si c'est pas de l'emprise et de la mainmise tout ça !?

L'hégémonie FT sera-t-elle rejetée par les territoires ? Pas sûr car c'est FT qui maîtrisera les financements avec un chantage qui ne dira pas son nom.

GT#9 – Numérique : « Le tout numérique, l'approche plateforme », le système de portail va faire disparaître l'accompagnement

Pages 50 à 52

- Cette plateforme et ces services doivent permettre aux acteurs, en fonction de leurs spécificités et besoins de s'organiser autour de communs numériques : des services partagés, des données communes
- Ces communs pourraient concerner 4 champs de données :
- Les informations relatives aux individus : permettre aux conseillers de disposer, sans double saisie, d'informations à jour sur les individus qu'ils accompagnent
- Les informations relatives aux parcours : une mise en commun des informations relatives au diagnostic, suivi des actions et services prescrits doit permettre aux usagers de bénéficier d'un accès unique à l'ensemble de leur parcours et aux conseillers de disposer de l'ensemble de l'historique d'accompagnement de l'individu
- Les informations relatives aux employeurs : la fluidification de la circulation de l'information relative aux entreprises entre organismes de France Travail a pour objectif d'éviter les sollicitations multiples des entreprises et de permettre à chacun de disposer des informations les plus récentes sur les intentions de recrutement des employeurs
- Les catalogues de services : cette démarche vise à améliorer la connaissance par chaque professionnel de l'offre de services sur son territoire (offre nationale et territoriale)
- En cible, l'ambition est de déployer une approche plateforme qui rassemblerait :
- Des données uniques, faisant référence et partagées entre tous les acteurs
- Des API permettant aux acteurs d'intégrer les données dans les SI existants (lecture et mise à jour).
- Des outils communs à destination des conseillers support à la mise en place de gestes métier communs à tous les acteurs de France Travail
- Des services numériques uniques permettant aux bénéficiaires d'accéder à leur dossier et aux services de France Travail
- Des services de pilotage construits sur les données communes et produisant les indicateurs nécessaires à la gouvernance de France Travail
- Cette approche poursuit 3 objectifs prioritaires :
- Améliorer l'expérience d'accompagnement avec des services publics numériques faciles à utiliser et qui s'améliorent en continu
- Diminuer le coût d'accès aux informations pour tous, en permettant à une multitude d'acteurs dont les environnements de travail ne se ressemblent pas d'accéder à l'information en mode « Dites-le-nous une fois »
- Donner les clés aux acteurs d'un territoire pour prendre de meilleures décisions en leur mettant à disposition un outil de pilotage commun fondé sur les données de parcours
- Pour les personnes accompagnées, un espace numérique France Travail, leur permettant en particulier
- De s'enregistrer à France Travail (portail simplifié d'inscription en ligne)
- D'accéder à leur dossier (leurs contacts, leur diagnostic, leur parcours, leurs actions à mener
- De prendre rendez-vous, et d'échanger avec son référent
- De mobiliser l'offre de service de France Travail (ex. événements, offres d'emploi, formation)
- Pour les entreprises, un espace en ligne adapté, permettant entre autres le dépôt d'offres d'emploi, la mobilisation de profils ou d'aides, l'historique de la relation avec France Travail, le suivi des candidatures
- Pour les professionnels de l'accompagnement, plusieurs outils permettant notamment
- Un diagnostic partagé, alimenté par les données déjà connues sur le bénéficiaire et évolutif
- Un suivi de parcours facilité, synthétisant l'ensemble des informations utiles sur les bénéficiaires et son parcours afin de lui apporter l'accompagnement le plus adapté (dossier partagé)
- Une identification et mobilisation rapide de l'offre de service du territoire, indépendamment de la structure qui opère et finance (référencement de l'offre de service de l'ensemble des partenaires)
- Des échanges en ligne entre les professionnels des différentes institutions
- Pour les conseillers entreprises, un accès à un ensemble de ressources partagées : connaissance des entreprises du territoire, base d'offre d'emploi, historique des relations avec les entreprises, difficultés de recrutements, catalogue des services et des aides de l'écosystème
- Pour les régulateurs France Travail, un accès à des indicateurs fiables, créés à partir de données mises en commun et directement issues des actes métier – France Travail veillera à limiter les productions exponentielles d'indicateurs et s'assurera que les indicateurs soient partagés entre les acteurs du territoire et le pilotage national

Avis CGT ML :

Dans la logique de CAP 2022 initiée avec E.Philippe, tout passait par les SI, les portails numériques, les API. FT dans la logique de la Start-Up Nation va mettre à distance les publics des professionnels, c'est la fin de l'accompagnement.

Pire, les professionnels vont devoir se soumettre à des outils communs qui seront « les supports à la mise en place des gestes métiers »!

C'est la machine qui dicte désormais son travail à l'Homme.

Les algorithmes viendront nous dire comment travailler, tout sera uniformisé.

C'est dramatique pour les 40 ans du réseau, Macron tire un trait sur les missions locales.

Vive FT Jeunes, fini l'accueil inconditionnel des jeunes qui poussaient la porte des missions locales. Désormais il faudra s'inscrire via le portail et les algorithmes décideront où seront orientés les jeunes.

(Voir confirmation de la réponse du cabinet Dussopt aux questions de l'UNML - infra).

FT c'est pour réaliser des économies c'est écrit, l'accompagnement, les professionnels, cela coûte trop cher et ça sert à rien puisque les algorithmes feront le travail et les appli permettront aux jeunes de trouver formation et emploi...mais surtout vers les métiers en tension.

Le portail FT sera une énorme base de données : que dira la CNIL, sera-ce conforme au RGPD ?

Tout devra passer par le portail FT pour le public. C'est la déshumanisation totale du SPE.

Il ne reste que des individus, il n'y a plus de personnes (une personne c'est un individu qui a des droits !).

C'est la fin de la confiance et de la confidentialité, le public sera désormais sous la contrainte de leur CUE (Contrat Unique d'Engagement). Des devoirs uniquement des devoirs !

Préfiguration France Travail – Gouvernance - doc du 9 janvier 2023



Objectifs de transformation

Document de travail

Avant

- **Défaut d'instance stratégique d'animation politique nationale du Service public de l'emploi**
- **Dans les territoires, des instances disparates multiples, complexes :**
 - avec un nombre souvent important de membres
 - à la vitalité hétérogène
 - à la gouvernance à géométrie variable
- **Logique conventions/contrats fragilement installée :**
 - confortée par les contrats (PIC, CALPAE, ...)
 - mais limitée à un seul opérateur ou un seul dispositif
 - en concurrence avec les AAP ou les AMI ouverts sur les mêmes champs
 - l'ensemble conduisant à une surcharge administrative
 - à la démultiplication d'indicateurs peu ou pas suivis, parfois contradictoires, sources d'erreur d'interprétation
- Un « maquis » de solutions mobilisables pour les usagers
- **Grand nombre de SI non interconnectés et au performance usagers faibles, pas de référentiel de données**
- **Une approche partagée du pilotage par indicateurs, encore récente, et confrontée à la faiblesse des outils**



Après

- **Création d'un Comité France Travail**, distinct des instances de gouvernance des opérateurs, avec un plénier et un comité exécutif
- **Trois niveaux de gouvernance territoriale France Travail** : région, département, bassin d'emploi, avec pour chaque niveau :
 - Une démarche de **simplification des instances en place** (vers une seule formation d'échange sur les sujets emploi-formation-insertion, sauf cas particuliers)
 - **Des focales particulières**
 - Région : emploi, formation et orientation
 - Département : insertion des personnes éloignées de l'emploi (dont BRSA)
 - Bassin d'emploi : feuille de route opérationnelle partagée, besoins/solutions, aller vers
 - Un **principe de co-présidence** (des comités) **Etat-collectivité**
 - Régional : Etat-Conseil régional
 - Départemental : Etat-Conseil départemental
 - Local : Etat-collectivités (région souvent chef de file / EPCI et département)
 - **Bassin de vie/bassin d'emploi institué comme échelon clé de l'opérationnel**
- Un rôle d'opérateur « **ensablant** » de l'offre de service associant étroitement les opérateurs associés de France Travail (Milo, APEC, Cap emploi), les partenaires associés (AFPA, PLIE, associations, SIAE, ...) **et de « facilitateur »** de parcours, appui et soutien aux instances dans les territoires.
- **Un objectif de dialogue nourri dans chaque instance**
 - Partage de données / animation des communs numériques, physiques et méthodes
 - Idéalement, une logique contractuelle unifiée, pluriannuelle et mieux pilotée
 - Avec maintien du principe de chef de filât des compétences
 - *Sous réserve*, plus de fongibilité (moyens déconcentrés de l'Etat), et éventuelles enveloppes partagées (Fonds locaux, par exemple pour renforcer le « aller vers »)

Gouvernance du réseau des acteurs France Travail

PARADOXE FRANÇAIS

Un grand nombre de personnes demeure dépourvues d'emploi
3,1 millions de demandeurs d'emplois en catégorie A
17% de BRSA non accompagnés

vs

Des entreprises qui peinent souvent à recruter
58% des recrutements jugés difficiles par les entreprises
(+13 pts vs. 2021)

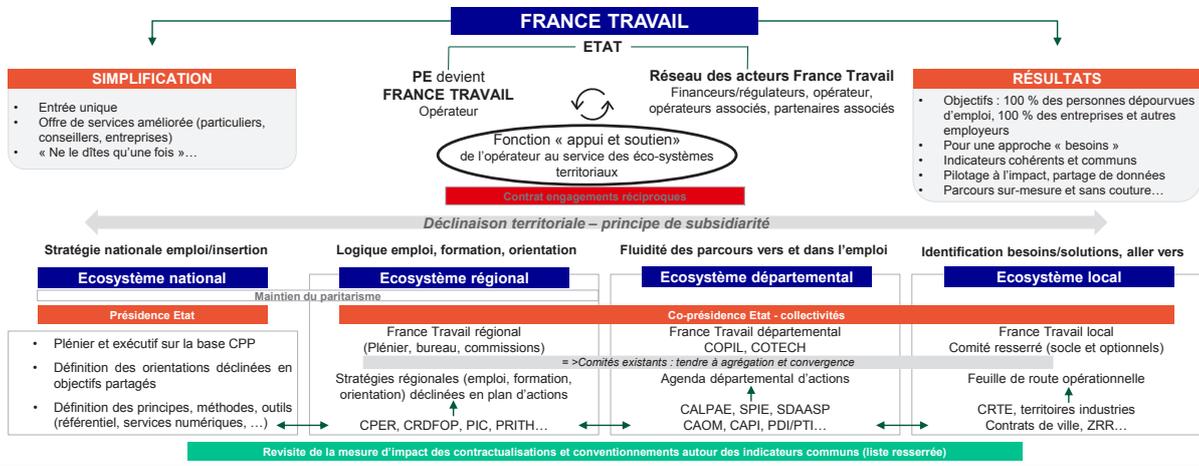
Des instances disparates et segmentées aux gouvernances multiforme et hétérogènes

Un fonctionnement en silo, peu ou pas coordonné

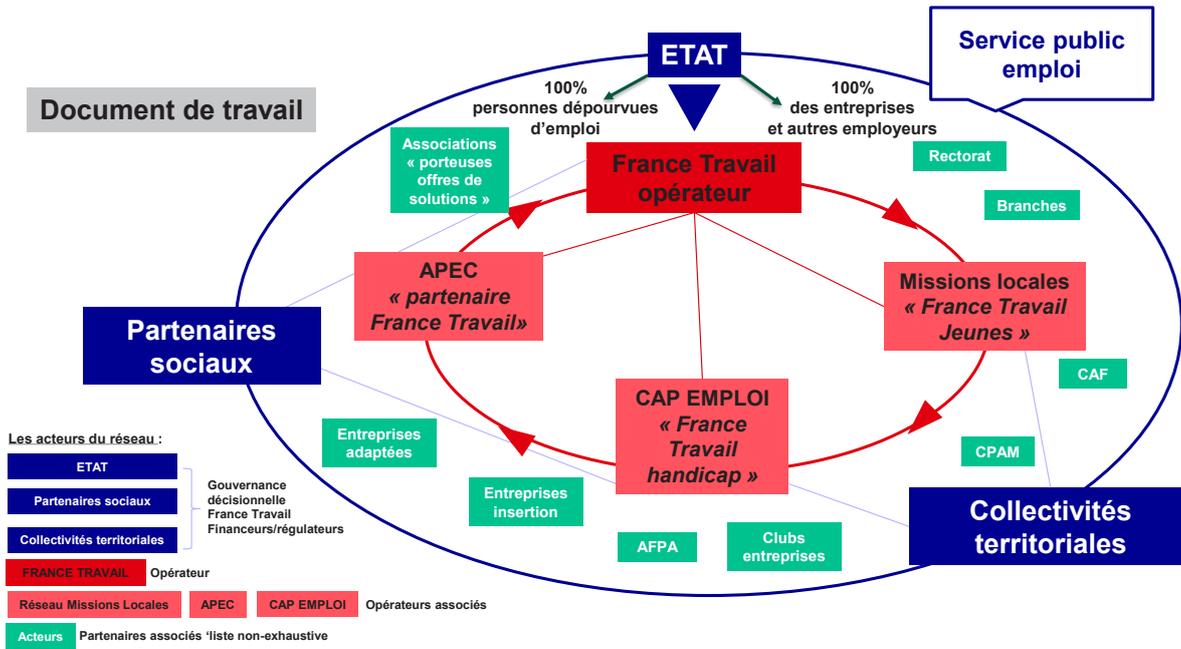
Une marge de progrès sur le pilotage général

Une logique de conventionnement à parfaire

Document de travail



Document de travail



Gouvernances exécutives et plénières

Document de travail

	Missions	Niveau national	Niveau régional	Niveau départemental	Niveau local
Plénières	<ul style="list-style-type: none"> Avis sur orientations stratégiques Validation des priorités d'actions et du calendrier Partage : objectifs, indicateurs, principes, méthode Veuille au respect de la charte d'engagements réciproques Assure le lien et la fluidité avec les autres niveaux de gouvernance de l'écosystème 	<p>Comité des parties prenantes devient Comité plénier France Travail national, présidé par le Ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, à structurer en collèges</p> <p>Participation interministérielle pour articuler avec le enjeu de solidarités, éducation, de mobilité, de logement, de territoires...</p>	<p>Base composition de l'actuel CREFOP (plénier et bureau) à faire évoluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> y intégrer tous les niveaux de collectivités territoriales y renforcer la représentations des entreprises et des usagers 	<p>Préfet(e), Président(e) du Conseil départemental, Conseil régional, collectivités infra, DASEN, DDETS ou DDETS-PP, France Travail, Missions locales, Cap emploi, MDPH, CAF, MSA, CPAM, UDCCAS, IAE, associations « lutte contre la pauvreté » et inclusion..</p>	<p>Socle (10) : Sous-préfet(e), Président EPCI, Conseil régional, Conseil départemental, DDETS ou DDETS-PP, France Travail, Missions locales, 1 représentant EN, CAF, CCAS ou CIAS</p> <p>+ 6 membres (conseillés) pouvant être désignés par le Sous-préfet en accord avec collectivités</p>
Comités exécutifs	<ul style="list-style-type: none"> Ecriture des feuilles de route annuelles / pluri-annuelles Suivi de la mise en œuvre des actions Suivi des objectifs et des indicateurs Propositions des mesures correctives 	<p>Etat : DGEPF, DGCS</p> <p>Collège partenaires sociaux</p> <p>Collège collectivités : RDF, ADF, ADCF, France Urbaine</p> <p>Collège opérateurs : opérateur France Travail, Missions locales, Cap emploi, APEC</p>	<p>Commission exécutive France Travail « emploi/formation »</p> <p>Membres de droit : DREETS, Conseil régional,, 2 représentants des collectivités infra, France Travail opérateur, ARML, Cap emploi, APEC</p>	<p>DDETS ou DDETS PP, Conseil départemental, Conseil régional, France Travail, un représentant Missions locales, un CAP emploi, un MDPH</p>	
Commissions	<p>Commissions (exemples)</p> <p>Commissions éventuelles pouvant se saisir d'un sujet spécifique, traiter d'une thématique saillante,...</p>	<p>Communs numériques :</p> <p>Etat/Collectivités/FT/ UNML/CAP EMPLOI / APEC /AFPA</p>	<p>Commissions techniques possibles (par ex) :</p> <p>Prospective territoriale (besoins grands projets, besoins 5-10 ans..) Relations écoles/entreprises (orientation, lutte décrochage, insertion jeunes..)</p>	<p>Commissions techniques possibles (par ex) :</p> <p>Suivi offre IAE/inclusion, Offres freins périphériques Club des usagers...</p>	

Changement d'échelle dans la coordination des parcours usagers

France Travail : 100 % des personnes dépourvues d'emploi, 100 % des entreprises et autres employeurs

Document de travail

- Un objectif ambitieux qui oblige à :
- **la transformation de Pôle Emploi en « France Travail opérateur » :**
 - aux objectifs alignés à ceux de l'Etat, des partenaires sociaux et des collectivités (100 % des personnes dépourvues d'emploi, 100 % des entreprises et autres employeurs)
 - à la responsabilité collective étendue :
 - Maître d'œuvre des « communs » physiques, numériques, et méthodologiques
 - Rôle de « facilitateur » des parcours en lien avec les opérateurs associés et associant tous les contributeurs utiles
 - Adaptation de l'offre de services aux territoires et à leurs dynamiques
 - **la coopération du réseau des acteurs France Travail, pour co-construire et mettre en œuvre les plans d'action opérationnels :** selon domaines d'intervention et d'expertises (ex Apec pour cadres, Missions Locales pour FT jeunes, cap emploi pour Inclusion, Afpa pour lieux & formation).
 - **Renforcer les coopérations et faciliter l'action de l'écosystème d'acteurs privés et publics à tous les niveaux** afin de pouvoir répondre plus efficacement et plus globalement aux :
 - besoins des personnes les plus éloignées
 - besoins de recrutement des entreprises et autres employeurs

Conduisant à :

poser, en logique de « patrimoine commun », le(s) cadre(s) opérationnel(s) de l'offre de service France Travail et des outils communs

qualifier la nouvelle relation entre la gouvernance décisionnelle France Travail avec l'opérateur France Travail et les opérateurs associés (AFPA, APEC, Cap emploi, UNML) permettant d'assurer la contribution de chacun des acteurs à la fluidité des parcours et réponse aux employeurs

3 leviers pour plus de cohérence, de complémentarité et d'efficacité

1. Logique de patrimoine commun

- ❖ Nouveaux cadres opérationnels entre opérateur France Travail et acteurs définis et suivis en logique de patrimoine commun (communs numériques, process, méthode, indicateurs, labellisation ...)

2. Gouvernance simplifiée

- ❖ Instance nationale pilotage stratégique de l'écosystème en « patrimoine commun »
- ❖ Instances territoriales : une instance par niveau d'intervention avec co-pilotage Etat/collectivité

3. Objectifs et indicateurs partagés

- ❖ une feuille de route territoriale partagée pour éclairer :
 - Choix budgétaires dans une logique de conférence des financeurs
 - Priorités annuelles du territoires (publics/entreprises)
 - Evaluation impact/amélioration continue

Un socle commun d'indicateurs (mise de jeux évolutive)

Document de travail



Indicateurs de captation des publics

- Nombre d'inscrits/enregistrés
- Flux entrants des nouveaux inscrits/enregistrés
- Flux sortants des inscrits / enregistrés
- Principales caractéristiques des inscrits :
 - Genre/âge -Niveau de formation
 - Type d'allocations (ARE, ASS, RSA, AAH, CEJ)
 - PSH
 - Résidents QPV, ZRR
 - Ancienneté d'inscription



Indicateurs de réalisation

- Délai entre inscription/enregistrement et diagnostic
- Nombre de personnes en attente de diagnostic
- Répartition par type d'accompagnement (dont parcours intensifs) et opérateurs en charge du suivi
- Délai entre diagnostic et mise en parcours
- Nombre de personnes en attente de mise en parcours
- Cordes de rappel (à définir : réorientations...)



Indicateurs de performance

Personnes en recherche d'emploi

- Taux de retour à l'emploi
- Taux de retour à l'emploi durable
- Satisfaction des usagers
- Progression dans l'employabilité (formation, immersion ...)

Employeurs

- Taux de pourvoi des offres d'emploi
- Délai de pourvoi des offres d'emploi
- Satisfaction des employeurs

Prochaines étapes (prévisionnel)

Document de travail

Fin janvier : remise du rapport

Février 2023

LAB pour la rédaction du « guide référentiel de déploiement des Comités France Travail dans les territoires »

Printemps 2023

Dans les territoires pilotes volontaires, expérimentation des instances départementales et infra-départementales

Au fil de l'eau des régions candidates à la préfiguration, expérimentation de l'évolution des instances

Juin 2023

« en route vers France Travail ! », séminaire national DREETS/DDETS/DR/DT PE, avec travaux territoriaux ensuite

Septembre 2023

Réunion du CPP – création de trois groupes de travail :

- . charte d'engagements réciproques
- . communs numériques
- . indicateurs et évaluation

Octobre 2023

« en route vers France Travail ! », retour des travaux territoriaux

2^e séquence séminaire national DREETS/DDETS/DR/DT PE

Edition du guide des nouvelles pratiques professionnelles et relationnelles « And co » (coopération, coconstruction, copilotage, ...)

Novembre – décembre 2023

Sous la conduite des préfets de département, engagement des diagnostics territoriaux partagés dans les bassins d'emploi pour la préparation des feuilles de route 2024

Janvier 2024

Installation du Comité France Travail National

Présentation de la charte d'engagements réciproques

Signature par les parties prenantes intégrant le service public France Travail

Calendrier du déploiement des instances territoriales

Avant fin mars 2024

Comités France Travail territoriaux installés et en action.

Texte de loi, création de France Travail, négociation de la CPO du nouvel opérateur

Avis CGT ML :

Le paradoxe français : encore un mensonge d'État et du Gouvernement, on connaît : les entreprises peinent à recruter alors qu'il y a plus de 3 millions de privés d'emploi en catégorie A et 17% de Bénéficiaires du RSA non accompagnés !

On sait que les entreprises recrutent à 90% en CDD, et à 90% des CDD de moins d'1 mois. Que les offres non pourvues concernent les métiers aux conditions de travail difficiles dans lesquels il y a du travail illégal et/ou des salaires de misère. Toute la stratégie FT est tournée vers l'emploi et se fonde sur cette supercherie des métiers en tension ou des offres non-pourvues.

FT est défini comme l'ensemblier, c'est donc FT qui va tout coordonner et piloter et sera présent en parallèle mais aussi dans les instances à tous les niveaux pour superviser et contrôler.

Les indicateurs parlent d'eux-mêmes : taux de pourvoi des offres, taux de retour à l'emploi, et satisfaction des employeurs. Dès lors se posent de multiples questions :

- Que deviennent les ML dans FT à part l'appellation FT jeunes ?
- La labellisation des ML va-t-elle se fondre dans celle de FT ?
- Quels seront les contours du « Patrimoine commun » ?
- Qui va décider si un jeune va chez Pole emploi ou la ML si c'est un algorithme, alors cela ne pourrait pas être conforme au RGPD ?
- Tous les indicateurs sont tournés vers l'emploi !
- Tous les opérateurs associés (dont les ML) devront assurer la fluidité des parcours et la réponse...aux employeurs : que devient le service public puisque d'autres association rentrent dans FT ?
- Comment vont se tenir les conférences des financeurs qui, bien qu'inscrites dans le code du travail, pour les missions locales, ne se tiennent pratiquement jamais, sauf en cas de fusion entre ML... ?
- Comment vont réagir les régions, les départements, les villes ?
- Etc...

Quand l'UNML écrit au Ministre du PEI (Plein Emploi et de l'Insertion) voilà la réponse :

Concernant France Travail Jeunes :

1. Confirmez-vous que les Missions Locales constituent le France Travail jeune ? Il est en effet proposé que les missions locales prennent cette appellation, qui n'emporte pas qu'elles soient seules en charge de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle de tous les jeunes. Ainsi, Pôle emploi devenu l'opérateur France Travail continuera à accompagner des jeunes.

2. Les missions locales, désignée comme opérateur « France Travail jeune » auront-elles la mission d'assurer l'animation et la coordination de l'accompagnement des jeunes ? Le réseau France Travail s'organisera, pour les jeunes, avec Pôle emploi, transformé en France Travail, comme opérateur principal et les missions locales (« France Travail jeunes ») comme opérateur associé. Les missions locales auront pour principale mission de mettre en oeuvre les parcours d'accompagnement des jeunes qui ont besoin d'un accompagnement global/socio-professionnel. Elles co-élaboreront aux côtés de l'opérateur France Travail la proposition de feuille de route (pluri-)annuelle pour le public jeune sur chaque territoire, contenant les résultats/évolutions de l'année n-1, le diagnostic de la situation, les objectifs communs en matière de repérage, d'accompagnement et de retour à l'emploi et décrivant les partenariats à mobiliser et les moyens à y associer. Cette feuille de route co-construite avec les différents acteurs concernés sera soumise par l'opérateur au Comité France Travail local constitué dans chaque bassin de vie. Ces comités seront co-présidés par l'Etat et les collectivités locales qui décideront. La contractualisation entre les financeurs et les opérateurs et partenaires de France Travail devra intégrer ce cadre d'action collectif organisé au sein des feuilles de route territoriales France Travail.

3. Les jeunes de moins de 26 ans qui ont besoin d'un accompagnement vers l'autonomie et l'emploi seront ils orientés et accompagnés par les Missions Locales ? (Hors jeunes de moins de 26 ans qui changent d'emploi et ont besoin exclusivement d'une mise en relation avec un employeur) ? Non, comme indiqué ci-dessus, seront orientés en priorités vers les missions locales, dans le cadre de la gouvernance locale de France Travail, les jeunes avec un besoin d'accompagnement global/socio-professionnel (cf. règles d'orientation définies dans le cadre du CEJ).

4. Pour éviter d'organiser la concurrence entre opérateurs du service public, les outils et dispositifs d'accompagnement des jeunes, tels que le CEJ, seront-ils désormais portés par les Missions Locales ? Non, le CEJ continuera d'être porté conjointement par les missions locales et pôle emploi, avec une orientation des publics en fonction des besoins des jeunes (cf. ci-dessus). Le développement des complémentarités et de la coopération sur chaque territoire sera recherché. Par ailleurs, dans le cadre du CEJ « jeunes en rupture », il s'agit d'articuler les interventions des missions locales avec les structures retenues dans le cadre des appels à projet, dans le cadre du co-accompagnement. Le partage des offres de services, le développement de communs numériques, physiques et méthodologiques, ou le soutien à la formation et aux partages de pratiques sur les territoires contribueront à cette logique de coopération et de complémentarité.

Concernant la question de l'accueil et la notion de guichet unique :

1. Un jeune peut-il aller à la Mission Locale et s'engager directement dans un parcours d'accompagnement ? Oui si, une fois que la Mission Locale (« France Travail jeunes ») a procédé à l'enregistrement du jeune sur le portail unique France Travail, l'algorithme d'orientation confirme, compte tenu des caractéristiques renseignées par le jeune et/ou le conseiller, l'orientation vers une mission locale. Dans le cas contraire, le jeune se verra proposer un rendez-vous auprès de l'opérateur France Travail. Si le jeune se présente avec une situation d'urgence le justifiant, sa prise en charge pourra également débuter immédiatement.

2. Le jeune devra-t-il obligatoirement passer par un accueil numérique unique ? Non, mais le jeune devra être inscrit à France Travail (comme toute personne dépourvue d'emploi), soit en autonomie, soit par son référent d'accompagnement France Travail Jeunes .

3. L'inscription numérique devra-t-elle être validée ? Par qui ? Non, mais elle sera suivie d'un premier entretien d'accompagnement, réalisé soit par une mission locale (France Travail Jeunes) soit par l'opérateur France Travail selon le résultat de l'algorithme d'orientation, qui pourra être l'occasion d'une confirmation et le cas échéant d'une réorientation.

4. L'algorithme d'orientation France Travail sera-t-il obligatoire pour tous les demandeurs d'emploi ? Oui, les règles d'orientation seront partagées et s'appliqueront de la même manière aux inscriptions en ligne ou en guichet. L'algorithme sera complété en tant que de besoin d'un entretien de type giratoire réalisé par l'opérateur France Travail ou un délégué.

5. Les critères d'orientation seront-ils ceux décrits ci-dessus (vers la Mission Locale : tout jeune de moins de 26 ans, sauf ceux ayant uniquement besoin d'une mise en relation avec une entreprise/une offre) ? Non cf. réponse ci-dessus.

6. Est-ce que l'algorithme sera affecté à des fins de constats et d'analyse pour aider les conseillers ? L'algorithme permettra une première orientation du jeune vers l'acteur pertinent. Les informations alimentant le pré-diagnostic seront transmises au conseiller en charge de l'accompagnement pour qu'il ne demande pas au jeune de répéter plusieurs fois la même chose, dans une logique « dites-le nous une fois ». Néanmoins, c'est le diagnostic approfondi effectué lors du premier entretien avec son référent qui permettra d'évaluer les différents besoins du jeune, de définir ainsi les objectifs du contrat d'engagement et les actions qui y sont associées. A l'issue de ce diagnostic, des réorientations sont possibles.

7. La décision d'orientation sera-t-elle prise par une personne et non par l'algorithme ? Réalisée conjointement par le conseiller et le jeune, comme c'est le cas aujourd'hui ? Non, le processus d'inscription et de pré-diagnostic a pour principal objectif d'orienter sans délai chaque nouvelle personne vers la bonne structure, et si possible la bonne modalité d'accompagnement et le bon référent pour démarrer son accompagnement avec lui.

Sur l'accompagnement :

1. Les conditions et le processus d'accompagnement seront-ils normés par France Travail ? Certains principes et outils seront partagés entre tous les opérateurs et partenaires de France Travail (règles d'orientation, diagnostic de la personne et contrat d'engagement, socle de services communs, partenariats avec les acteurs comme E2C/SIAE/Service civique...) et devront donc être mis en application par tous les acteurs. Les collaborations entre acteurs seront encouragées dans le cadre des feuilles de route partagées (lieux d'accueil partagés, formation conjointe avec l'académie France Travail, etc.). Par ailleurs, des dispositifs d'accompagnement comme le CEJ perdureront et pourront évoluer sur proposition des opérateurs France travail

2. Le conseiller pourra-t-il définir librement le parcours d'accompagnement d'un jeune ou devra-t-il passer par une validation ? Via le système d'information ? Si oui comment et par qui ? Oui le conseiller définit les actions et les objectifs adaptés à la situation et aux besoins de chaque jeune.

3. Le référent France Travail pourra-t-il être un salarié du réseau des Missions Locales ? Oui bien sûr.

Sur la gouvernance :

1. La gouvernance sera-elle assurée comme aujourd'hui par l'Etat et les collectivités locales ? Oui cf. plus haut.

2. Qui coordonnera les acteurs de l'écosystème ? Les comités France Travail seront co-présidés par l'Etat et les collectivités locales ; l'opérateur France Travail sera chargé de coconstruire avec les opérateurs et partenaires associés une feuille de route commune qu'il proposera à la validation dans le cadre de ce comité. Pour le public jeune, il réalisera ce travail en lien étroit avec France Travail jeunes, et associera étroitement tous les acteurs susceptibles de contribuer aux actions sur le territoire.

3. Qui animera les comités de pilotage France Travail ? L'opérateur France Travail jouera le rôle de secrétariat général pour animer les comités de pilotage.

4. Qui sera décisionnaire au sein des copil ? Qui en assurera le secrétariat ? A l'échelon local, seront décisionnaires l'Etat et les collectivités en tant que co-présidents. Le secrétariat sera assuré par l'opérateur France Travail. France Travail Jeunes sera associé aux cotés de l'opérateur France Travail à tous les comités concernant l'accompagnement des jeunes.

5. Les opérateurs associés (UNML, ARML et représentants ML) seront-ils pleinement associés à la préparation des comités de pilotages de France travail ? Oui pour chaque échelon et de façon systématique pour tout ce qui touchera à la question de l'accompagnement des jeunes.

6. Le dialogue de gestion et le conventionnement direct entre la Mission Locale et ses financeurs, Etat d'une part, et collectivité d'autre part, est-il maintenu ? Oui le conventionnement n'est pas modifié. La contractualisation entre les financeurs (Etat et collectivités locales pour les missions locales) et les opérateurs et partenaires de France Travail devra toutefois intégrer le cadre d'action collectif organisé au sein des feuilles de routes territoriales France Travail.

7. La Mission Locale pourra-t-elle prendre l'initiative et piloter des projets et être garante des résultats directement auprès de ses financeurs (Etat/collectivités) ? Oui, dans le cadre de sa contractualisation et le cas échéant, dans le cadre des feuilles de route communes France Travail